



1020 SW Taylor Street, Suite 700 • Portland, Oregon 97205-2512
Téléphone: 503-223-8197 ou 1-800-424-3247 (TTY)
Web : <http://www.fhco.org> • E-mail : information@fhco.org

Le Droit Equitable au Logement pour les Familles avec Enfants Fair Housing for Families with Children

Les lois fédérales et étatiques interdisent la discrimination dans les transactions ayant trait au logement en raison d'une "situation familiale".

Que signifie la phrase "situation familiale"?

"La situation familiale" signifie d'avoir un enfant de moins de 18 ans au foyer, qu'il vive avec un parent, un tuteur légal ou la personne désignée. Ceci couvre également la femme enceinte et les personnes qui sont en train d'adopter ou de gagner la tutelle d'un enfant.

Quelles sont les actions interdites par la loi?

Personne ne peut refuser un logement, limiter l'accès au logement, décourager les personnes en quête d'un logement, ni créer des règlements, des critères ou des honoraires différents en raison de la situation familiale du foyer. Ceci comprend les locations, les achats, les prêts immobiliers, la publicité et toute autre transaction au sein du secteur du logement.

Ceci signifie-t-il qu'un propriétaire doit louer ou ne peut absolument pas expulser un ménage qui a des enfants?

Non. Un prestataire de services de logement a le droit de refuser toute demande de location ou d'expulser des locataires en se basant sur des critères objectifs, comme leurs antécédents de crédit ou de mauvais antécédents de location. Le prestataire de services de logement doit établir les critères et les appliquer de manière égalitaire pour tous les foyers, qu'il y ait des enfants ou non.

Est-ce que le propriétaire peut établir les règles sur le comportement des enfants?

Les règles raisonnables sont de rigueur, mais tout le monde n'est pas d'accord quant à la définition de "raisonnable". Voici quelques lignes directrices. En général, les règles s'appliquent à tous les locataires, et pas seulement aux enfants. Les règles qui établissent des limites sont probablement raisonnables si elles se fondent sur les préoccupations de sécurité et de santé réalistes et non exagérées. Les règles doivent traiter du comportement, pas de la position sociale, et ne doivent pas être restrictives au point d'empêcher les familles avec enfants de jouir de l'usage et du bénéfice égal des lieux.

Est-ce que le propriétaire peut décider quelles sont les unités qui sont meilleures pour les familles avec enfants?

Non. Le fait de désigner des unités spécifiques pour les familles avec enfants s'appelle "manipulation" (steering) et est illégal. Les propriétaires doivent donner aux candidats des renseignements objectifs sur ce qui est disponible et laisser les candidats décider de l'unité qui convient à leur propre foyer.

[French]

Est-ce que le propriétaire peut limiter le nombre des occupants?

Les limites établies pour l'occupation des lieux ont le même effet que la discrimination contre les familles avec des enfants. Il faut commencer par la ligne directrice comme quoi toute limite de ce genre ne peut pas établir davantage de limite que deux personnes par chambre à coucher et ensuite il faut prendre en ligne de compte la taille et la configuration des chambres et la surface habitable totale. Deux personnes par chambre à coucher risque d'être une limite peu raisonnable compte tenu de toutes les circonstances prises intégralement.

Y a-t-il un genre de logement qui échappe à ces conditions préliminaires?

Le seul genre de logement qui peut exclure des ménages avec enfants est un logement réservé aux personnes du troisième âge. Ceux qui ont l'intention de gérer ce genre de logements doivent se renseigner pour satisfaire aux conditions préliminaires.

Pour obtenir davantage de renseignements, appelez le Conseil pour le droit équitable au logement en Oregon (Fair Housing Council of Oregon) au (503)223-8197 (région de Portland) ou le 1-800-424-3247 ou l'Assistance Technique pour la Justice du Logement au HUD (HUD Fair Housing Technical Assistance) au 1-800-877-0246



1020 SW Taylor Street, Suite 700 • Portland, Oregon 97205-2512

Téléphone: 503-223-8197 ou 1-800-424-3247 (TTY)

Web : <http://www.fhco.org> • E-mail : information@fhco.org

HUD Ligne pour les plaintes : 1-800-877-0246

[French]